

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* a publié le texte complet du rapport
de la commission chargée d'examiner le budget
des recettes et des dépenses pour l'exercice 1857.
Il résulte de ce document plusieurs indications si-
gnificatives et que nous allons résumer aussi briè-
vement que possible.

Le budget des dépenses tant ordinaires qu'ex-
traordinaires s'élève à la somme totale de
1,698,904,664 francs, et présente sur 1856 un ac-
croissement de 100,618,136 fr. réparti presqu'en-
tièrement, mais d'une façon inégale, entre les Mi-
nistères des finances, des travaux publics et de l'in-
térieur. Ajoutons bien vite que dans cet ensemble,
figurent les dépenses d'ordre, c'est-à-dire celles
qui représentent, soit des fonds qui passent seule-
ment par les mains de l'Etat pour subvenir aux dé-
penses des départements et des communes, comme
ceux dont les conseils généraux et municipaux auto-
risent et règlent l'emploi; soit celles qui, afféren-
tes à la perception de l'impôt, s'élèvent avec lui et
ne sont point une dépense sans compensation; soit
enfin, celles qui, comme les produits de l'amortisse-
ment ont pour contre-partie une recette exacte-
ment semblable. D'autres éléments composent en-
core les dépenses d'ordre et font comprendre com-
ment le budget des dépenses de l'Etat est en réa-
lité beaucoup moins considérable qu'il ne semble
d'abord. Si on le dégage de cette nature de dépen-
ses qui ne représente ni les fonds mis à sa dispo-
sition, ni des débours véritables ou sans contre-par-
tie, on s'aperçoit en effet qu'il n'est en réalité que
de 1,174,969,226 fr.

Cette observation essentielle étant faite, nous
voyons que tous les chiffres concourent à présenter
notre situation financière, au sortir de la guerre,
comme beaucoup plus favorable qu'on aurait pu
croire d'abord être fondé à la supposer. Depuis
trois années, les bases adoptées anciennement
pour les évaluations de nos revenus indirects
avaient été modifiées. Les prévisions se fondaient

non plus sur la moyenne obtenue pendant le dernier
exercice, mais sur la probabilité de l'augmentation
toujours croissante de ce genre de produits, c'est-
à-dire sur la moyenne d'une période de vingt ans,
résumée en une progression annuelle de 20 mil-
lions. Cette année, le Gouvernement s'est écarté
de cette tradition afin de ne céder en rien aux opi-
nions optimistes. Il a adopté une sorte d'évaluation
mixte entre l'année 1855, dont les recettes sont
connues, et 1856, dont elle vient presque d'attein-
dre les prévisions. Et, néanmoins, malgré l'adop-
tion de ce système, dont le Trésor aurait à bon
droit à se plaindre, il reste avéré désormais que le
budget total de 1857 se solde avec un excédant de
recettes de près de onze millions de francs.

Ce n'est pas tout. Une autre observation non
moins importante du rapporteur, nous donne l'as-
surance, qu'au 9 avril dernier « toutes les dépenses
connues de la guerre et de la marine étaient payées » et
que « trois cents millions provenant des derniers
emprunts restaient encore libres. » Avec cette somme
et les accroissements probables de nos revenus, le
Gouvernement pense pouvoir subvenir, en 1856,
aux dépenses de la guerre qui finit, au transport de
notre armée, et à sa réintégration sur le territoire
français.

Que pourrions-nous dire de plus ? ainsi que l'ex-
prime avec une haute raison l'auteur du rapport, le
budget de 1857, est le premier d'une ère normale
que la paix inaugure glorieusement. Ses dépenses
plus largement dotées, ses recettes plus modéré-
ment appréciées, laissent une marge probable à une
bonification finale. Pourrait-on attendre plus, à la
suite d'une aussi rude et aussi coûteuse guerre ?
Evidemment non. Les prévisions les plus favora-
bles ont été dépassées, au contraire, par les féconds
résultats qu'à déjà obtenu la politique à la fois si
glorieuse et si sage du Gouvernement. — Havas.

Les nouvelles apportées des Etats-Unis par la
Ville de Baltimore, sur la reconnaissance du gou-
vernement de Walker, par le président Pierce,

sont déjà l'occasion de conjectures et d'appré-
ciations très-vives. Sans considérer les choses à un
point de vue aussi pessimiste que ne le font certain-
es feuilles, nous croyons devoir résumer en pen-
de mots la situation nouvelle qui serait faite à l'A-
mérique centrale par la décision excessive du gou-
vernement de l'Union. Voici d'abord un aperçu des
nouvelles :

Une dépêche de Washington, en date du 15, an-
nonce que le secrétaire Marcy a fait venir M. Mar-
coletta, ministre de Nicaragua, et l'a informé que
l'administration présidentielle était déterminée à
recevoir le père Vizil, comme ministre du nouveau
gouvernement de Nicaragua. M. Marcoletta s'est
plaignu énergiquement de la violation du droit
des gens, violation contre laquelle il a protesté de
toutes ses forces, déclarant à M. Marcy qu'il allait
préparer un exposé de toute l'affaire et l'adresser
aux membres du corps diplomatique. Une autre dé-
pêche annonce, en outre, que le Président enverra,
le 16, un Message au Congrès pour lui faire part
de la reconnaissance du gouvernement de Walker,
et lui donner les raisons qui l'ont déterminé à cette
mesure. Enfin, une correspondance du *New-York-
Daily-Tribune* va jusqu'à prétendre que le père Vizil
a déjà été reçu par le Président en qualité de mi-
nistre du Nicaragua et accueilli avec distinction et
cordialité.

Ainsi que l'ont fait observer avec raison les feuil-
les anglaises, la gravité de la résolution du général
Pierce, si elle se confirme, peut entraîner des difficul-
tés sérieuses entre la Grande-Bretagne et les Etats-
Unis. La reconnaissance du général Walker ne sau-
rait être autre chose, en effet, que la prise de posses-
sion de l'Amérique Centrale par le gouvernement de
Washington, au mépris du traité Clayton Bulwer, dé-
chiré insolentement comme une sorte de lettre morte.
Déjà le *Times* a constaté que la question anglo-amé-
ricaine a pris un aspect plus sérieux et plus inquié-
tant et que l'Angleterre a fait tout ce qu'il était hu-
mainement possible de faire pour maintenir l'état
de paix. On comprendra par ce langage combien

FEUILLETON

ÈVE DE LA TOUR-D'ADAM.

(Suite.)

Ève, à ces mots, acheva de comprendre. Détachant
de sa coiffure une petite branche de fleurs, elle la con-
templa un instant; puis elle regarda Louise et Gaston,
assis l'un près de l'autre, tout entiers à leur bonheur,
oubliés du monde qui les entourait.

— Qu'ils sont heureux ! pensa-t-elle.

Le bal s'animait alors. Albertine, Valérie, Lucienne
s'abandonnaient à la gaité de leur âge; mais Clarisse,
qui observait avec une secrète envie, tantôt Gaston et
Louise, tantôt Ève pensive, et qui venait de refuser dix
invitations, Clarisse s'écria tout-à-coup :

— M^{me} de La Tour-d'Adam se trouve mal !

L'orchestre fit silence. Gaston se précipitait vers sa
cousine; Louise fut la première qui prit entre ses mains
les mains glacées d'Ève de La Tour-d'Adam; elle ne put
s'empêcher de les porter à ses lèvres.

Ève rouvrit bientôt les yeux, reconnut Louise à ses
genoux, Gaston à ses côtés, leur sourit avec une expres-
sion d'angélique douceur, et, s'adressant à la jeune
fille :

— Vous ne me connaissez pas, dit-elle, mais je vou-
drais être votre amie. Vous viendrez me voir, n'est-ce
pas ?

La petite branche de jasmin qu'Ève venait de cueillir
sur son propre front demeura entre les mains de Louise.
M^{me} du Castellet, aidée de son neveu, emmena M^{me} de
La Tour-d'Adam.

Peu d'instant après, Louise se fit reconduire chez
elle.

Clarisse Dufresnois ne manqua pas d'attribuer l'éva-
nouissement d'Ève au dessein de paraître intéressante;
ce fut du moins sa version à l'usage de M^{me} Suzanne,
Valérie, Lucienne et Albertine; mais elle se permit de
faire part d'une supposition moins inoffensive au jeune
vicomte de la Perlière, objet de son septième rêve ma-
trimonial :

Mademoiselle de La Tour-d'Adam, dit-elle, s'est
trouvée mal de dépit et de jalousie, en remarquant les
attentions de son cousin pour la protégée de M^{me} de Rou-
vray.

Elle développa ce thème avec tant d'esprit, que M. de
la Perlière, homme de sens qui ne manquait pas de
cœur, oublia jusqu'à la fin de l'hiver de lui adresser la
parole. L'été suivant, il demanda et obtint la main de
Léonore : ce qui n'empêche point Clarisse d'avoir plus
d'esprit que jamais.

II.

Ève passa une nuit affreuse en proie au délire de la fiè-
vre; les médecins, qui s'efforcèrent de rassurer le vieux
marquis et la gouvernante, n'avaient point caché à Gaston
que l'état de sa cousine présentait d'alarmants symptômes.
Gaston était inquiet, Louise partageait ses craintes : leurs
flancailles eurent lieu néanmoins; la promesse déjà faite
par M. de Mirefont fut confirmée en famille; mais, at-
tendu la maladie d'Ève, M^{me} du Castellet fit excuser son
absence.

Dans l'hôtel de La Tour-d'Adam régnait une morne
tristesse.

Ève avait recouvré son calme et sa sérénité ordinaire;

mais sa pâleur, sa faiblesse était extrêmes : le vieux
marquis se fit conduire dans sa chambre :

— Ève, ma chère enfant, quand je songe à ce que tu
me disais avant de partir pour le bal, je me reproche
anèrement de t'avoir forcée à y aller.

— Ne regrettez rien grand-père, car je me félicite,
moi, d'y avoir vu la jeune personne que doit épouser
mon cousin Gaston. Je veux qu'elle soit ma meilleure
amie.

— Mon enfant, disait encore le vieux marquis, te
manquerait-il quelque chose ? Parle, aie confiance en
moi !

— Que peut-il me manquer ? vous ne me refusez rien.

— Sans doute, et pourtant, hasarda le vieillard,
avec une véritable timidité, si tu craignais de me dévoiler
l'état de ton cœur ! J'hésite à te dire ce que je pense,
ma chère fille, mais si tu éprouvais une secrète inclina-
tion...

Ève frissonna; ses grands yeux s'abaissèrent.

— Sache bien, au moins, que je ne serai jamais
un obstacle à ton bonheur; mon Ève ne saurait avoir fait
un choix indigne d'elle.

La jeune fille courba la tête et garda le silence. M^{me}
du Castellet l'observait douloureusement.

— Ève, dit-elle, vous ne répondez rien ?

— Que répondrais-je ? murmura l'héritière, je m'in-
terroge moi-même. — Puis avec effusion : — Bon père,
dit-elle, les paroles me manquent pour vous exprimer
ma reconnaissance et ma tendresse.

— De quel mal souffre-t-elle donc ? se demandait le
marquis au désespoir.

(La suite au prochain numéro.)

Irritation menace de devenir vive au delà du détroit. Que sera-ce si l'annexion de la république de Nicaragua est ouvertement accomplie.

Ce qui augmente encore les probabilités d'une fâcheuse rupture, c'est l'attitude prise par les hommes influents du Sénat Américain. Dans la séance du 14, M. Clayton a déclaré complètement fausses les assertions contenues dans le passage d'une lettre de M. Crampton, ministre britannique à Washington, datée du 31 mars 1856, et insérée dans les journaux. — Votre Seigneurie doit se rappeler, disait M. Crampton dans cette lettre, que M. Clayton a été informé par sir Henry Bulwer, avant la signature du traité de 1850, que Ruatan était de jure et de facto une possession britannique. Depuis cette époque, M. Clayton, dans les entretiens qu'il a eus avec moi, en diverses occasions, m'a affirmé qu'il considérait Ruatan comme une possession anglaise, tout autant que la Jamaïque ou toute autre possession anglaise dans les Indes occidentales.

M. Clayton croit qu'en tenant un tel langage, M. Crampton était sous l'empire d'une hallucination complète; et, pour le prouver, il invoque le propre témoignage de M. Crampton lui-même qui, dans une autre lettre, semble dire, à propos de l'île de Ruatan, le contraire de ce qu'il dit dans le passage cité plus haut. Sans entrer dans le fond de ce dernier débat, on peut voir clairement que les directeurs de la politique agressive des Etats-Unis se préparent, à l'aide d'ergotages et de distinctions jésuitiques à lever ouvertement le masque. Or, c'est là qu'est surtout le danger de la situation qui peut ouvrir, dans les provinces centrales du Nouveau-Monde, des éventualités incalculables. — Havas.

En ce moment où l'attention se porte sur l'aventurier Walker, il peut être curieux de connaître le portrait que trace du nouveau président de Nicaragua une correspondance de New-York, publiée par le *Globe*:

« Figurez-vous un homme de cinq pieds, d'une figure peu avenante, cheveux roux, ne portant ni favoris, ni moustaches, les os des joues forts et proéminants, le front bas et le regard sournois: tel est Walker. Quant à son costume, il porte quelquefois une capote bleue et plus ordinairement une blouse de flanelle bleue, un pantalon noir, des bottes, un chapeau à la Kossuth, un ceinturon et une épée. Sans cette épée, vous le prendriez pour l'être le plus insignifiant du monde, quelque chose comme un épicier des plus bas quartiers de New-York. On dit qu'il a essayé tour à tour du barreau, de la médecine et de la chaire et n'a réussi dans aucune de ces professions. Ses partisans disent qu'il parle français, anglais et espagnol, mais il est douteux qu'il possède bien une seule de ces trois langues. Son frère, qui l'accompagne et que l'on nomme Norval Walker, est un ivrogne fiéffé et d'ailleurs le plus bravache du monde. »

Madrid, 29 mai. — « Une force navale, composée de 2 vaisseaux de ligne, 3 frégates, 2 corvettes et 4 bateaux à vapeur, est destinée à se rendre dans le golfe du Mexique. » — Havas.

INONDATIONS.

Sous ce titre, la *Gazette de Lyon* publie les détails suivants:

Les craintes que nous avons exprimées ne se sont que trop réalisées. Cette nuit, le Rhône a atteint, et dépassé, dit-on, son niveau extraordinaire des années 1840 et 1851.

Toute la soirée d'hier, des flots de populations n'ont cessé de se porter sur les lieux où l'eau commençait à envahir nos rues et nos places; et l'agitation fébrile de ses groupes nombreux, leur attitude morne et inquiète, témoignaient de la grandeur du danger que chacun pressentait.

Tous les soldats disponibles avaient été dirigés du côté du grand-camp, et pendant la soirée et la nuit ils s'étaient épuisés en efforts inutiles pour maintenir la digue; vers deux heures le canon annonçait qu'elle avait cédé, livrant un libre passage aux ondes furieuses du fleuve débordé. On entendait le tambour battre constamment, dans le lointain, sur les points où les manœuvres de secours s'exécutaient, et l'on voyait les torches courir et s'agiter dans l'obscurité.

Le Rhône a pris sa course en droite ligne derrière le boulevard de ronde. La Guillotière, les Brotteaux jusqu'à Villeurbanne, la Mouche, ne sont plus qu'un lac immense où l'eau circule en bouillonnant. On ne voit que bateaux, omnibus, charettes, carioles à bras, véhicules de toute sorte, occupés à transporter sur tous les points les malheureux habitants qui rentrent chez eux après avoir fait leurs provisions, ou qui fuient leurs habitations menacées; beaucoup d'entre eux sont sans asile, et peut-être sans pain!

Dans la ville, la galerie de l'Hôtel-Dieu, le pourtour de la place Bellecour, une grande partie de la

place de la Charité, les rues Saint-Joseph, de la Charité, de Boissat, sont dans l'eau et l'on organise les communications sur tous les points au moyen de barques ou de passerelles. Sur le quai de la Charité, deux vapeurs tiennent leurs feux constamment allumés pour être prêts à tout événement.

Quant aux accidents et aux dégâts, ils ne sont, hélas! que trop nombreux et trop considérables, quoique à peine connus. Un express s'est démarré du cours Perrache et a été entraîné on ne sait où avec le marinier qui y était de garde. Aux Charpennes, à la Part-Dieu, à Bessine, sur le derrière des Brotteaux, des maisons, des ateliers ont été renversés ou fortement endommagés. Un radeau et un bateau à parer sont venus se briser contre le pont Morand qui est presque obstrué.

Au cours d'Herbonville, les balmes et un mur de terrasse ont glissé, dans la nuit du jeudi au vendredi, au-dessus de la maison dite du Château-Gailard et ont écrasé les derrière. Deux femmes ont été atteintes par l'éboulement; l'une est blessée, mais peu grièvement; un enfant placé près d'elle dans son berceau, a été renversé mais n'a pas eu de mal. Par suite de ces éboulements, une vaste maison, qui surplombe les constructions bordant le cours, a donné coup et menace de s'écrouler. Elle a été évacuée ainsi que les maisons qu'elle pourrait atteindre en s'affaisant. Un très-gros mur s'est écroulé chez les sœurs de Saint-Charles de Saint-Bucher. D'autres éboulements de terrain ont eu lieu sur plusieurs points du cours Saint-Clair.

Aux étroits la circulation a été vite rétablie. L'éboulement des terres était considérable et il a emporté dans la Saône, comme de légers cailloux, trois lourdes pierres formant banquettes. Hier, à six heures, un bouquet d'arbres s'est détaché avec fracas et a percé la toiture d'un hangar situé derrière une fabrique de plâtre; l'arbre principal s'est redressé en atteignant la toiture et il est maintenant debout au milieu du hangar. A chaque instant des masses de terre et de gravier se détachent comme des avalanches.

Partout, sur les bords des cours d'eau, nous apprenons que des ravages terribles ont été exercés par la crue subite des eaux. L'Azergue, la rivière Izeron, surtout, ont causé beaucoup de mal.

Hier, à une heure 30 minutes, la Saône marquait 4 mètres 80 centimètres à Châlon; et 4 mètres 90 centimètres à Mâcon. Le Doubs avait augmenté subitement dans la nuit; il était à 3 mètres au-dessus de l'étiage.

Les Rivières de la Haute-Saône débordaient de nouveau.

Ce matin, à 7 heures la Saône était à Mâcon à 5 mètres 22 centimètres, et hier, à Gray, à 3 mètres 72 centimètres, au-dessus de l'étiage.

A Valence, le Rhône couvre toute la partie basse de la ville. A Grenoble, les plaines sont inondées. Vizille et Bourg-d'Oisans sont inondés.

Hier, à Valence, huit heures du soir, le Rhône était à 6 mètres 75 centimètres. A la Roche-de-Glun, la digue s'est rompue à 150 mètres en aval de la taille, par l'éboulement du talus d'aval et l'affaissement des terres, après avoir été longtemps garantie de la submersion par des bourrelets. Quant au bord amont, on travaille toujours à le maintenir.

A Vienne, la route impériale est inondée depuis l'usine Peillat jusqu'à l'entrée du faubourg. Toutes les usines sont arrêtées; des éboulements ont eu lieu sur plusieurs points. Les pertes sont considérables.

Hier, la Gère a atteint son maximum d'élévation; elle a diminué depuis d'environ 1 mètre. Le chemin de fer de la Méditerranée est coupé à Estressin et au-dessous de Vaugris. Toute circulation a cessé.

A Tournon, la situation est à peu près la même qu'au plus fort de la dernière inondation.

L'Isère coule en torrents. Les quais de Valence sont envahis. Les affluents ont débordé et on a des craintes pour les deux ponts de l'Isère.

L'île de la Bartelasse, les quais et les rues basses sont submergés à Avignon.

La Romanèche a grossi considérablement; elle a inondé les plaines. Plusieurs ponts sont enlevés.

La route de Vizille à Bourg-d'Oisans est coupée sur 30 mètres de longueur. L'Isère a rompu la digue qui protège le village du Domène.

La Loire supérieure a débordé sur tout le littoral dont les maisons sont envahies par l'eau.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier, de Nevers, d'Orléans, de Blois, de Tours, les dépêches télégraphiques se sont succédées d'heure en heure: toutes annonçaient une crue de la Loire plus effrayante que celle du mois de mai dernier. — Cependant, hier au soir, on annonçait de la baisse dans la partie haute du fleuve, — mais nous avions à craindre, nous, les crues annoncées. Ce matin, la Loire s'est élevée dans des

proportions qui jettent partout l'alarme. Le chemin de fer, dit-on, est interrompu à Savonnières, et en effet, le courrier de Paris n'est pas encore arrivé.

A Saint-Martin-de-la-Place, tout le monde est sur pied; M. l'Ingénieur de l'arrondissement, et M. Couet ont passé la nuit sur la levée, appelant les habitants au travail. Les fermiers de la vallée sont venus camper sur la levée. On attend des nouvelles avec inquiétude; les poteaux du télégraphe, dit-on, ont été renversés.

9 heures. — La Loire dépasse 6 mètres. — Le télégraphe ne correspond plus que jusqu'à Chouzé

M. Louvet a été nommé membre de la commission pour le projet de loi relatif au drainage et aux cent millions prêtés à l'agriculture

Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, du 24 mai, détermine les centres d'examen pendant la session d'août 1856, pour les épreuves du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences.

Pour l'Académie de Rennes, la session se tiendra, outre le chef-lieu de l'Académie, à Angers, à Quimper et à Nantes.

Un malheur affreux vient d'arriver à Mesnil (Mayenne). Vendredi dernier, les ouvriers du sieur Doreau, maître charpentier, montaient une poutre énorme. Sous le poids de cette pièce de bois, l'échafaudage, trop peu solide, croula tout à coup.

Le malheureux maître charpentier qui, placé presque au-dessous de l'échafaudage, surveillait l'opération, a eu la tête littéralement broyée.

Un des ouvriers a été transporté à l'hospice de Châteaugontier dans un état qui inspire les plus sérieuses inquiétudes. Un autre a été légèrement blessé.

Pour la chronique locale et de l'ouest: P. CODET.

TAXE DU PAIN du 1^{er} Juin.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 24 c. 58 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 22 c. 08 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 19 c. 58 m.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de mai 1856, font connaître que la plus grande chaleur s'est fait sentir le 21, le thermomètre centigrade étant monté à 23 degrés 8 dixièmes au-dessus de zéro; le minimum de température a été observé le 5, le thermomètre étant descendu à 6 degrés 1 dixième au-dessous de zéro; la température moyenne du mois est + 13 degrés 852.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 19, étant monté à 761 millimètres 6 dixièmes; son plus grand abaissement, qui est 744 millimètres, a été observé le 7, et sa hauteur moyenne est 752 millimètres 80.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 4 fois, nuageux 55 et couvert 34; total 93.

Pendant le mois, il n'y a eu que 4 jours de beaux temps, il y a eu 17 jours de pluie qui ont donné 114 millimètres 2 dixièmes d'eau ou 114 litres 2 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol. Dans la seule journée du 27, il est tombé 36 millimètres 8 dixièmes, et, dans la nuit du 30 au 31, 21 millimètres 1 dixième.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 8 fois, nord-nord-est 4, nord-est 1, est 2, sud-est 2, sud 1, sud-ouest 8, ouest-sud-ouest 5, ouest 16, ouest-nord-ouest 2, nord-ouest 6, et nord-nord-ouest 7; total 62.

Vent moyen 11, vent fort 3, grand vent 4, grêle 2, tonnerre 1, éclair 1.

Hauteur des eaux de la Loire au-dessus de l'étiage du pont Cessart à Saumur.

Dates et heures.	hauteur.	Dates et heures.	hauteur.
3 midi 30 minutes,	4 » »	20 8 h. du matin,	4 82
9 10 h. du matin,	3 12	21 6 h. du matin,	4 96
13 9 h. du matin,	4 90	7 h. du soir,	5 16
14 6 h. du soir,	5 20	22 7 h. du matin,	5 24
15 5 h. du matin,	5 52	7 h. du soir,	5 06
11 h. du matin,	5 60	23 7 h. du matin,	4 90
7 h. du soir,	5 70	24 10 h. du matin,	4 18
16 6 h. du matin,	5 76	25 10 h. du matin,	3 46
4 h. 30 m. du s.,	5 68	27 7 h. du matin,	3 34
17 6 h. du matin,	5 56	28 8 h. du matin,	3 30
4 h. du soir,	5 48	30 8 h. du matin,	3 62
18 6 h. du matin,	5 44	31 11 h. du matin,	3 72
19 7 h. du matin,	5 12	6 h. du soir,	3 78

Saumur, le 2 juin 1856.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Au moment où les constructions, dans Paris surtout, prennent chaque jour un plus grand développement, il était d'utilité publique qu'une grande Compagnie déjà propriétaire de nombreuses et vastes carrières de marbre dans la Sarthe, et la Mayenne, s'organisât pour livrer ses produits à des prix assez notablement inférieurs pour que l'emploi pût s'en généraliser.

La Compagnie marbrière du Maine, en raison de la situation de ses carrières, qui fournissent plus de vingt nuances variées, telles que noir, gris, rose, bleu-turquin, sainte-anne, portor, brèches diverses, sérancolins, etc., etc., peut satisfaire à tous les besoins. Ces carrières ne sont plus, grâce au chemin de fer de l'Ouest, qu'à cinq heures de Paris, et l'on sait que des lignes ferrées s'ouvrent du Mans sur Rennes, Caen, Tours, Angers, etc.

Ces marbres se débitent et se travaillent à la scierie récemment organisée au Mans, près de la gare du chemin de l'Ouest; les armures sont mues par une force hydraulique de trente chevaux; leur système unique de montage permet un travail régulier et très-avantageux.

Une machine à raboter, à pousser les moulures et à forer les marbres, et aussi mue par la même force ainsi que tous les autres accessoires indispensables à une grande exploitation.

Comme complément à l'industrie des marbres, et afin de tirer tout le parti possible de ses carrières, la Société possède des fourneaux qui, établis sur les lieux mêmes, permettent d'utiliser les marbres et les débris des carrières impropres à la scierie ou à la taille.

La Société est propriétaire d'un système de fourneaux breveté qui procure une économie de 50 0/0 sur le combustible, tant pour la cuisson de la chaux que pour celle des plâtres; plus de douze fourneaux établis pour des tiers, dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de l'Orne, etc., constatent la supériorité de ce système sur tous les autres.

Enfin, la Société emploie ses poudres de marbre à la confection de marbres imités et hydrofuges qui ne le cèdent en rien aux plus beaux stucs, quoique d'un prix moins élevé.

A l'industrie marbrière du Maine actuellement en activité et qui ne demande que de nouveaux débouchés, s'en rattachent plusieurs autres qui, par leur nature, lui viennent en aide et assurent la prospérité d'une Société fondée depuis plus de deux ans. Nous citerons, entre autres, une fonderie de fer, établie près de la marbrerie, appropriée à tous les besoins, mais destinée d'abord à confectionner des appareils de chauffage, par les anthracites (charbons maigres) naturels ou coagulés, procédé breveté, ainsi que les appareils en fonte qui s'adaptent aux cheminées.

La Société croit pouvoir compter sur de grandes fournitures. En effet, le Gouvernement, auquel des échantillons ont été présentés, ne peut manquer d'apprécier la beauté, la qualité et la quantité des marbres du Maine. Dans sa sollicitude pour l'industrie, il encouragera le placement des produits de la marbrerie française; car s'ils sont une source de travail pour la classe ouvrière, ils sont aussi, comme tout ce qui provient du sol, une source nouvelle de richesses pour le pays.

Cette industrie a des éléments assez sûrs pour se mettre au rang de celles qui sont à l'abri de toutes les fluctuations de la Bourse.

La Société marbrière du Maine, pour faire face à l'immense développement auquel elle est appelée et aux nombreuses commandes qui lui arrivent, grâce aux importants travaux d'embellissement qui se préparent et dont le directeur-gérant s'est assuré en grande partie la préférence, s'est décidée à mettre en émission la dernière partie de son fonds de roulement (soit 1,000,000 fr.), afin d'être en mesure de répondre à tous les besoins:

Le Conseil de surveillance, composé de MM.

Le duc **des Cars**, président,
Marquis **Christian de Nicolai**, vice-président,
Clément **Girard**, secrétaire,
Aimé **Blavier**, ingénieur au corps impérial des mines,
Le chevalier **de Schlick**, membre de l'Institut et commandeur de plusieurs ordres,
Larpent, ingénieur civil, chef de la construction au chemin de fer de l'Ouest,
Filoleau, associé, banquier,
Belmontet, député au Corps-Législatif,
Vicomte **L. Hutteau d'Origny**.

nommera, à sa prochaine séance, trois autres membres qui, en portant le nombre à douze, compléteront le Conseil.

Les versements ont lieu et les actions se délivrent:

Au siège de la société, à Paris, rue de Rivoli, n° 176;

Ainsi qu'à la Banque générale suisse de crédit international mobilier et foncier, 30, rue Louis-le-Grand;

Et 1° chez MM. Portet-Lavigerie, banquiers au Mans (Sarthe);

2° Chez MM. Lesegretain, banquiers à Laval (Mayenne);

3° Au Comptoir d'escompte, à Sablé (Sarthe);

4° Chez MM. A. Blouin et C^{ie}, banquiers à Angers.

Les demandes d'actions seront adressées à M. Ozon de Verrie, rue de Rivoli, 176, directeur associé gérant.

Pour se faire une idée des avantages que présente cette Compagnie, il suffira de dire qu'à cause de la facilité du transport, les marbres peuvent être livrés, à Paris, à raison de 120 fr. et 150 fr. le mètre cube, tandis que les mêmes espèces se vendent dans le commerce de 200 à 600 fr.

La même différence existe sur les marbres en tranches.

On peut juger des nuances et de la qualité des marbres, soit sur les carrières, soit au Mans, à la scierie, soit à Paris, au magasin de la Compagnie, n° 176, rue de Rivoli, où sont exposées des imitations de marbres, ornements, attributs et bois de toute espèce sur stuc à la chaux avec garantie de toute humidité.

EXTRAIT DE L'ACTE DE SOCIÉTÉ

Passé devant M^e BAUDIER, notaire à Paris,

En date des 8 septembre et 27 octobre 1855, 4 mars et 11 avril 1856.

Capital social : 4,500,000 fr., y compris le fonds de roulement de 1,500,000 fr.

La durée de la Société est de vingt ans, avec faculté de prorogation.

Les actionnaires ont droit :

1° A un intérêt de 5 0/0 par an;

2° A 80 0/0 dans les bénéfices arrêtés chaque année en assemblée générale des actionnaires et payables chaque année après prélèvement de 10 0/0 accordés à la gérance, et de 10 0/0 attribués à la réserve, jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le chiffre de 250,000 fr.;

Les intérêts et dividendes sont payables à Paris ou dans les chefs-lieux de départements;

3° A une part proportionnelle dans l'actif social.

Les assemblées générales ont lieu chaque année dans le mois de mars.

La plupart des membres du Conseil de surveillance sont fondateurs de la Société.

Siège social : 176, rue de Rivoli.

Le montant intégral de chaque action est exigible contre la délivrance du titre.

Si la France doit à l'Empereur et à son administration sa sécurité et sa grandeur, Paris, qui lui est redevable de sa splendide régénération, voit heureusement se modifier ses conditions de salubrité; et sa population qui se disputait vainement, au centre, l'air et la lumière, va, par un irrésistible besoin, les rechercher aux extrémités.— C'est cet empiètement qui a mis en si grande valeur les terrains des Champs-Élysées et ceux de la barrière de l'Etoile, sur lesquels des quartiers nouveaux surgissent comme par enchantement.

Encouragés par l'initiative des constructions que l'Empereur vient d'ordonner sur le boulevard Mazas, une société de capitalistes, sous la dénomination de *Compagnie des terrains de l'avenue de Neuilly*, entreprend de seconder le mouvement de la population vers les terrains qui avoisinent l'arc de triomphe de l'Etoile. Opérant dans des conditions exceptionnellement avantageuses, cette Société n'assure pas seulement de larges bénéfices à ses intéressés, elle rend un service pratique à la population parisienne. Car c'est le caractère des entreprises fécondes de répondre à propos à un besoin général.

Son but est donc la construction partielle et la vente des terrains dont elle s'est dès à-présent assuré la propriété, soit de 85,000 mètres, situés dans l'avenue de Neuilly, en avant des Ternes, sur les deux côtés du boulevard du chemin de fer d'Auteuil, dont la gare principale se trouve dans leur enceinte même.

Bien que tous les terrains avoisinant ceux de la Société se vendent 250 et 400 fr. le mètre, l'apport des 85,000 mètres dont elle dispose est fait à la Compagnie au prix de 35 francs le mètre. Cette situation assure aux actionnaires des avantages sans précédents, et garantit le succès de l'opération.

Fixé à 4 millions, le capital social est représenté par 20,000 actions de capital de 200 francs chacune; remboursable sur les premiers produits de l'entreprise, au taux de 250 fr., soit avec 25 pour cent de prime; chaque action aura droit, en outre, à une action de jouissance. Le premier versement est de cent francs par action.

Il est superflu de faire ressortir l'excellence de cette combinaison, qui fait des actions de capital de réelles obligations hypothécaires garanties par l'ensemble des terrains et jouissant de plus, après remboursement, d'une part dans les bénéfices, ce n'est plus là un placement aléatoire, et qui ne repose que sur des appréciations

chimériques, c'est un véritable placement de père de famille.

En dehors de ces données positives, si l'on songe aux immenses travaux d'embellissement que l'édilité de Paris poursuit incessamment dans ce rayon, au bois de Boulogne, autour de l'arc de triomphe, dans l'avenue de Neuilly, si l'on tient compte du mouvement du chemin de fer d'Auteuil, si l'on remarque que prochainement les terrains de la Société seront compris dans l'enceinte de Paris, par suite du déplacement du mur d'octroi, on appréciera la faveur dont les habitations modèles de la Compagnie seront l'objet et les bénéfices qui en résulteront pour les intéressés.

Félix Books.

On souscrit, à Paris, chez MM. Aimé et C^{ie}, banquiers, rue de Grammont, 27.

Le Conseil d'administration de la Société générale de Crédit mobilier vient de présenter à l'assemblée des actionnaires la situation financière de la Société et l'exposé des travaux accomplis pendant l'exercice dernier.

Il résulte de ce document important que la Société, tant par sa propre souscription que par celle de ses commettants, a pu se présenter au dernier emprunt national avec une demande s'élevant au chiffre de 630 millions, et que, par un dévouement qui devait profiter au crédit public, les profits réalisés sur la rente ne figurent que pour 51,000 fr. dans le chiffre de 28 millions, total des bénéfices; et loin de s'empêcher de réaliser, la Société avait en portefeuilles, cinq mois après l'émission de l'emprunt un excédant de 600,000 fr. de rente sur celui de sa souscription.

Les entreprises qui se sont rangées sous le patronage de la Société n'étaient pas toutefois laissées en souffrance. C'est par les soins du Crédit mobilier qu'ont été opérés : l'échange des obligations des anciennes compagnies fusionnées dans le Chemin de fer de l'Ouest; la souscription de 65,000 obligations dans l'emprunt du chemin de l'Ouest; l'emprunt de 100,000 obligations, soit de 28 millions de francs effectué par la Compagnie des chemins du Midi; les avances aux actionnaires des chemins de Paris à Caen, de Paris à Cherbourg, de Dieppe à Fécamp; les avances aux actionnaires des Compagnies de l'Est, du Midi, du Chemin de Dôle à Salins; ainsi que l'emprunt de cette dernière compagnie; et enfin l'emprunt de 82,500,000 francs de la société des chemins autrichiens, dont le caractère européen explique le succès. Souscrit en majeure partie à l'étranger, il est aujourd'hui classé presque totalement parmi les capitalistes allemands.

Si de ces principales opérations financières, on passe aux affaires industrielles, à l'organisation desquelles le Crédit mobilier a concouru, on ne sera pas moins frappé de leur importance.

Au premier rang se classe la société des chemins autrichiens, qui a donné des bénéfices à la généralité des actionnaires aussi bien qu'à la compagnie. Viennent ensuite : la Société du Chemin de Saint-Rambert, dont la concession se développera par deux embranchements, et dont le crédit s'est vu régénéré par l'appui du Crédit mobilier. Le Chemin des Ardennes, dont les actions ont été recherchées aussitôt le traité conclu, et dont les intérêts, par suite de cette intervention, n'ont plus eu à souffrir de la rivalité des Chemins de fer de l'Est.

Le Crédit mobilier a, de plus, pris une participation dans les chemins de fer de l'Ouest et du Central suisse, et s'est intéressé dans l'affaire considérable qui a pour objet la canalisation de l'Ebre. Par ses soins se sont constituées la Compagnie des Omnibus de Paris et la Compagnie maritime qui, par des voies différentes, facilitent le Commerce et l'Industrie; et c'est au succès de sa combinaison qu'est due la fusion des sociétés parisiennes d'éclairage par le Gaz, qui a amené cette réduction notable dans le prix de l'emploi du gaz, véritable bienfait pour l'industrie et les usages de la vie domestique.

Toutes ces opérations n'ont nullement diminué les facilités que le Crédit mobilier donne à la bourse de Paris, par les reports qu'il effectue sur les fonds publics, et les valeurs industrielles, ni restreint le chiffre de ses placements en bons du trésor.

Après un exposé clair et précis de ces diverses opérations, le rapport aborde avec une grande hauteur de vue la question des obligations, signale l'émulation que l'institution du Crédit mobilier français a suscitée sur les places financières de l'Europe, et la part qu'il a prise à la fondation de la Société Générale de Crédit mobilier Espagnol; et se termine par des considérations de l'ordre le plus élevé relativement à l'intervention des capitaux français dans les affaires étrangères. Les motifs qui font rechercher le concours de la France dans ces affaires, à laquelle, ainsi que l'a si justement dit le rapport, « l'étranger ne demande point son or, mais sa puissance d'association et d'organisation », l'utilité de cette intervention, les conséquences fructueuses qui en résultent pour le crédit français, sont développées, dans cette partie du rapport, avec la plus éloquente évidence, et apporteraient seuls la persuasion chez les esprits les plus rebelles, si les faits ne s'étaient chargés à l'avance de les démontrer.

Après un exposé de la situation financière de la Société de Crédit mobilier, le rapport constate que le solde des bénéfices au 31 décembre 1855, s'élève à 28,082,001 francs 59 cent. La part de chaque action dans les produits de 1855, aura donc été de 203 fr. 70 c.

Nous ne terminerons pas cette trop incomplète analyse, sans citer les paroles par lesquelles M. J. Péreire résume admirablement son rapport :

« Sans vouloir pénétrer l'avenir, sans rechercher la part qui nous est réservée, nous pouvons, à bon droit pour le passé, revendiquer le mérite d'avoir donné :
» Au crédit public, un concours qui s'est traduit,
» lors du dernier emprunt, par un chiffre de souscription sans exemple avant nous dans des circonstances
» analogues ;

» Aux chemins de fer, une assistance qui a permis aux uns de se relever d'un discrédit qui compromettait la fortune de leurs actionnaires; aux autres de développer leur prospérité par des fusions, par des extensions avantageuses;

» Au travail national, une coopération, soit directe, soit indirecte, pour toutes les grandes entreprises;

» A certaines nations étrangères, la révélation d'un système de crédit qui leur a donné le courage et la facilité d'étendre leurs travaux, d'améliorer leurs finances;

» A l'Europe, enfin, l'exemple d'une institution dont elle consacre aux yeux du monde l'immense utilité par l'application plus ou moins heureuse que sur plusieurs points elle s'apprete à en faire. » Félix BOUCKS.

Commission en fonds publics et valeurs industrielles, sans autre courtage que celui des agents de change. — Renseignements sur arbitrages, primes reports et autres opérations de bourse. A Paris, M. E. GAUDIN, 17, quai de Conti. (544)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 8, le 9 et le 10 de ce mois. (345)

Marché de Saumur du 17 Mai.

Froment (hec. de 77 k.) 30 23	Graine de luzerne. 65 —
2 ^e qualité, de 74 k. 29 05	— de colza . . . —
Seigle 21 20	— de lin . . . 25 —
Orge 14 80	Amandes en coques
Avoine (entrée) . . . 8 30	(l'hectolitre) . . . —
Fèves 15 20	— cassées (50 k.) 70 —
Pois blancs 21 60	Vin rouge des Cot.,
— rouges 20 80	compris le fût,
— verts —	1 ^{er} choix 1855. 120 —
Cire jaune (50 kil) . 160 —	— 2 ^e — . . . 100 —
Huile de noix ordin. 80 —	— 3 ^e — . . . 90 —
— de chenevis. . . 50 —	— de Chinon. . 110 —
— de lin. 53 —	— de Bourgueil . 120 —
Paille hors barrière. 47 —	Vin blanc des Cot.,
Foin 1855. id . . . 49 —	1 ^{re} qualité 1855 100 —
Luzerne. 60 —	— 2 ^e — . . . 70 —
Graine de trèfle. . . 75 —	— 3 ^e — . . . 55 —

Marché du 24 mai.

Froment (hec. de 77 k.) 31 22	Avoine (entrée) . . . 8 30
2 ^e qualité, de 74 k. 30 —	Fèves 15 20
Seigle 22 —	Pois blancs. 21 60
Orge 15 20	— rouges 20 80

Tous les autres articles aux prix du marché précédent.

Marché du 31 mai.

Froment (hec. de 77 k.) 31 79	Avoine (entrée) . . . 8 30
2 ^e qualité, de 74 k. 30 55	Fèves 16 —
Seigle 23 20	Pois blancs. 22 40
Orge 15 20	— rouges 22 40

Tous les autres articles aux prix du marché du 17 mai.

BOURSE DU 31 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent — Fermé à 74 90.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93 75.

P. GODET, propriétaire - gérant.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, successeur de M^e LECOY, et de M^e BRY, notaire à Montreuil-Bellay, successeur de M^e AUBELLE.

VENTE

De Biens Immeubles,

Situés communes de Montreuil-Bellay, de Brossay et du Vaudelnay-Rillé.

Cette vente aura lieu par le ministère de M^e BRY, notaire à Montreuil-Bellay,

En l'une des salles de la mairie de Brossay.

Le dimanche 29 juin 1856, à midi.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur (Maine-et-Loire), le 13 novembre 1847, enregistré;

Et à la requête : 1^o Du sieur Jean Naudin, cultivateur, demeurant commune de Montreuil-Bellay, au nom et comme tuteur de Paul, Marie, Louise et Pierre Naudin, tous quatre mineurs, issus du mariage du sieur Naudin avec Anne Tessier, sa défunte femme;

2^o Du sieur Jean Naudin, majeur, cultivateur, demeurant à Beaufort, 3^o du sieur Louis Naudin, aussi majeur, domestique, demeurant à Montreuil-Bellay, ces deux derniers également issus du mariage d'entre les époux Naudin-Tessier;

Les sieurs Naudin ayant pour avoué constitué, M^e Bodin, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant en cette ville;

Il sera procédé à la vente des biens qui dépendent encore tant de la communauté d'entre le sieur Jean Naudin, premier nommé, et feu la dame Anne Tessier, son épouse, que de la succession de cette dernière, lesquels biens consistent, savoir :

Premièrement,

Biens de communauté.

Treize ares 20 centiares de terre, situés au lieu dit la Pièce-Rouge, canton des Quints, commune de Montreuil-Bellay, en forme de triangle, joignant du bout au nord Urbain Reliveau, des autres parts des chemins.

Deuxièmement,

Biens propres de la femme Naudin.

1^o Six ares 60 centiares de terre, situés à la Croix-du-Petit-Bonhomme, lieu dit le Cimetière-Nouveau, dite commune de Montreuil-Bellay; joignant d'un côté au levant Chevreau, d'autre côté au couchant la veuve Macheteau, d'un bout au midi le chemin qui conduit aux Garennes, d'autre bout au nord Jean Panneau.

2^o Quatre ares 40 centiares de vigne, situés au Grand-Chemin, commune de Brossay, joignant d'un côté au levant Pierre Tessier, d'autre côté au couchant Baudrillet, d'un bout au midi la grande route de Montreuil à Doué.

3^o Quatre ares 40 centiares de vigne, situés au Petit-Fourneau, même

commune, joignant au levant Paul Carteau fils, au couchant Pierre Tessier, au nord le chemin qui conduit de la grande route de Doué à Brossay.

4^o Huit ares 80 centiares de vigne, situés aux Rangées, dite commune de Brossay, joignant au levant Paul Carteau, au couchant la veuve Gabriel Bazille, au midi Pierre Lemoine, au nord Louis Lemoine.

5^o Huit ares 80 centiares de vigne, situés mêmes lieu et commune, joignant au levant ledit sieur Carteau fils; au couchant le chemin de Brossay au Puy-Notre-Dame, au midi François Tessier, au nord Louis Lemoine.

6^o Dix-sept ares 60 centiares de vigne, à la Croix-des-Vignes, commune de Brossay, joignant au levant un chemin, au couchant les héritiers Tessier, au nord Nicolas Bazille, au midi un autre chemin.

7^o Huit ares 80 centiare de friche, situés aux Ajoncs-de-Brossay, dite commune, joignant au nord Paul Carteau fils, au midi Jean Blanchard, au levant M. De la Selle.

8^o Et Six ares 60 centiares de vigne, situés à la Guicheterie, commune du Vaudelnay-Rillé, joignant au levant Chevalier, au couchant Paul Carteau, au midi le chemin de Brossay au Puy-Notre-Dame.

Mise à prix de ces Biens fixée par le jugement sus-énoncé.

Immeuble de communauté . . . 75 f.
Art. 1 ^{er} des propre de la femme Naudin . . . 40
Art. 2 ^e 35
Art. 3 ^e 45
Art. 4 ^e 90
Art. 5 ^e 90
Art. 6 ^e 200
Art. 7 ^e 40
Art. 8 ^e 55

L'adjudication sera faite sous les conditions établies dans un cahier des charges dressé par M^e Aubelle, pré-décèsseur immédiat dudit M^e Bry, notaire, qui en a la minute.

Il y aura facilité pour payer.

S'adresser, pour avoir des renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Bry, notaire.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 31 mai 1856. R. BODIN. (346)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 8 juin 1856, à midi,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

Deux MORCEAUX DE TERRE, rangées de vigne, situés au Bois-Brard, commune ne Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ 2 hectares 80 ares, joignant MM. Hugonet, Andouin et Fouquet. Le chemin de Saumur à Milly et celui de Saumur à la Tour-de-Menives.

A VENDRE

OU A LOUER

1^o Une MAISON formant l'angle de la rue Dacier et de la Grand'Rue.

2^o Belle MAISON, au Pont-Fouchard, occupée présentement par M^{me} Renaud-Bardet.

A VENDRE

Un CLOS, situé audit lieu du Pont-Fouchard, avec jardin affilié d'arbres fruitiers, et jolie petite maison, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous le bâtiment; le tout contenant 2 hectares.

Et deux petites FERMES, situées, l'une à la Rompure et l'autre rue des Grouards, commune de Saint-Lambert-des-Lévées.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur. (332)

Etude de M^e DUFOUR, notaire à Gennes.

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE,

Une MAISON, située à Gennes, appartenant au sieur Thibault, boulanger, qui céderait en même temps le FONDS de BOULANGERIE qu'il exploite dans ladite maison.

S'adresser audit M^e DUFOUR, ou audit sieur THIBAUT, pour traiter à l'amiable. (335)

A VENDRE

Deux MOULINS à passer la farine, provenant d'une boulangerie. S'adresser à M. DELABARRE, rue du Petit-Versailles. (331)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON avec jardin, rue de la Chouetterie, ayant aussi façade sur le Champ-de-Foire. (320)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, DEUX MAISONS contiguës, sises rue des Payens, nos 12 et 14.

S'adresser à M. GIRARD, propriétaire à Saumur. (162)

A LOUER

Présentement,

Un APPARTEMENT, rue Saint-Jean, maison Micault-Roy. S'adresser à M. Roy, coutelier.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n^o , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée : un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher; un grand salon avec cheminée de marbre; au 1^{er} étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale; au 2^{me} étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M^e DION, notaire à Saumur. (234)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Une MAISON, toute parquetée, située rue de Bordeaux.

S'adresser à M. COUTARD, rue de la Grise. (313)

POMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-AGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (286)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

à la mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,